



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux
Maître de conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier le 15 juin 2019

à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : les langues régionales au concours de recrutement des professeurs des écoles

Monsieur le Ministre,

Vos services sont en train de remodeler les modalités de préparation et les épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles.

Pendant de nombreuses années, les langues régionales ont fait l'objet d'une épreuve à option dans ce concours. La disparition de cette épreuve n'a pas été systématiquement compensée par la création du concours spécial langue régionale, car dans de nombreuses Académies où une langue régionale est en usage ce concours spécifique n'est pas proposé, ou bien le nombre de postes y est insuffisant voire infime (4 cette année pour l'Académie de Nice et ses deux millions d'habitants !). Ce concours implique des compétences de niveau très élevé en la matière, ce qui suppose la mise en place dans toutes les ESPÉs d'une préparation spécifique, et, en amont, la couverture de l'ensemble des universités en matière de formation linguistique.

Cependant, l'expérience des années où existait une option « langue régionale » au CRPE a montré que, moyennant une information et une préparation des étudiants, un vivier nouveau d'enseignants avait été créé.

C'est la raison pour laquelle, s'il nous semble essentiel de défendre l'existence du concours spécifique ainsi que sa préparation dans au moins une ESPÉ par académie et de demander son extension à l'ensemble des académies du domaine d'oc, il nous semble également très important de rétablir une option de langue régionale dans le concours ordinaire, comme celle qui y a été ouverte

pendant de nombreuses années, à l'écrit et à l'oral, à l'époque où il était préparé dans les Ecoles Normales puis dans les IUFM.

En effet, la connaissance d'une langue régionale est un atout très précieux, tant pour faire découvrir aux élèves la richesse de leur territoire qu'elles ont largement contribué à façonner que pour renforcer le développement de leurs compétences langagières, transposables pour étayer tant la langue nationale que la langue étrangère. Mais la transmission des langues régionales, est loin d'être encore assurée par le système éducatif, contrairement aux langues étrangères qui sont enseignées partout tout au long de la scolarité. Il faut donc que, dans toutes les Académies où elles sont en usage, les futurs maîtres se voient proposer une initiation basique mais solide à la langue originelle de leurs régions, valorisée dans l'évaluation de leurs performances au niveau du recrutement. Sur cette base il leur sera ensuite loisible de développer leur compétence en langue régionale jusqu'au niveau de la validation de leurs acquis, ou simplement d'utiliser la langue régionale dans le large éventail de situations prévues par la circulaire 2017-072 du 12-4-2017.

Nous demandons donc que soit réintégré une option de langue régionale dans toutes les formules du CRPE.

Dès à présent et *a minima* en attendant ce résultat, il nous paraît tout à fait réalisable d'étendre immédiatement aux langues régionales la possibilité d'être choisies dans la première épreuve orale d'admission du CRPE parmi les domaines où le candidat peut sélectionner le sujet de son dossier. A la liste de ces domaines, l'arrêté du 8 Avril 2019 vient d'ajouter quatre langues étrangères. Nous ne voyons pas ce qui pourrait s'opposer à y rajouter la ou les langues régionales en usage dans chaque académie concernée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO
Marie-Jeanne Verny, professeur des Universités, cosecrétaire

